

## Condition générales du transport de conteneurs

### I. Définitions dans le cadre des présentes Conditions générales

1. **Conditions générales** : les présentes conditions d'**OPTI LOAD SARL**, dans lesquelles les notions Suivantes ont la signification exposée ci-dessous.
2. **OPLO** : **OPTI LOAD SARL**, soit le transporteur (routier)
3. **Client** : c'est la partie qui charge **OPLO** du transport d'un/de Conteneur(s) dans le cadre du contrat.
4. **Conteneur(s)** : c'est un/ce sont des Conteneur(s) vide(s) ou chargé(s) de marchandises.
5. **Marchandises** : les marchandises qui ont été chargées dans un/des Conteneur(s) par un tiers.
6. **Expéditeur** : c'est la partie chez laquelle **OPLO** doit charger le(s) Conteneur(s).
7. L'Expéditeur est censé être identique au Client, sauf en cas de spécification plus précise de l'Expéditeur.
8. **Destinataire** : la partie à laquelle **OPLO** doit délivrer le(s) Conteneur(s).
9. Le Destinataire est censé être identique au Client, sauf en cas de spécification plus précise du Destinataire.
10. **Terminal** : un lieu de chargement, de déchargement ou de transbordement qui est raccordé à un trajet ferroviaire, routier, aérien ou de navigation, où le(s) Conteneur(s) doi(ven)t être chargé(s) ou délivré(s) par **OPLO**.
11. **Dépôt** : lieu de rassemblement de Conteneurs vides où **OPLO** doit charger ou délivrer le(s) conteneur(s) dans le cadre du Contrat.
12. **Port sec** (ou **dry port**) est un terminal intermodal directement connecté par route ou par chemin de fer à un **port** maritime, et fonctionnant comme un centre de transbordement de cargaisons maritimes vers des destinations à l'intérieur des terres.
13. **Lieu de chargement** : le Terminal ou le Dépôt où **OPLO** doit charger le(s) Conteneur(s) et/ou les Marchandises. Cet endroit sera communiqué avec précision et correctement par le Client, même lorsque celui-ci n'est lui-même pas l'Expéditeur.
14. **Lieu de déchargement** : le Terminal ou le Dépôt où **OPLO** doit livrer le(s) Conteneur(s) et/ou où les Marchandises chargées dans le Conteneur, doivent être déchargées par un tiers. Cet endroit sera communiqué avec précision et correctement par le Client, même lorsque celui-ci n'est lui-même pas le Destinataire.
15. **Prix du transport** : la rémunération pour le transport, donnée sur la base des informations initiales reçues du Client. Le prix du transport est régi par l'article X des présentes Conditions générales.
16. **COTATION** : le document de **OPLO** comprenant sa proposition et ses conditions générales pour le transport du/des Conteneur(s).
17. **Confirmation de commande** : le document par lequel **OPLO** confirme l'Offre acceptée par le Client, soit la Commande de transport donnée par le Client.
18. **Contrat(s)** : le(s) contrat(s) conclu(s) entre **OPLO** et le Client concernant le transport routier du/des Conteneur(s) par **OPLO**, tel(s) que résultant de l'Offre et/ou de la Confirmation de commande de **OPLO**.
19. **Parties** : **OPLO** et le Client.
20. **Par écrit** : par fax ou par e-mail.
21. **Convention CMR** : Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route du 19 mai 1956, ainsi que les protocoles complémentaires.

**22. FCL** : full container load, tant lors du chargement que lors du déchargement/de la livraison.

**23. Said to contain** : clause d'ignorance, soit l'impossibilité, dans le chef de **OPLO**, de vérifier la nature/la quantité/l'état interne du chargement et des marchandises à transporter dans le(s) Conteneur(s).

**24. Commande de transport** : La Commande donnée par le Client à **OPLO** concernant le transport du/des Conteneur(s).

**25. Le dédouanement** : est le temps que passe un transitaire à enregistrer auprès de la douane les informations concernant la nature et la valeur des marchandises importées ou exportées.

## **II. Application des Conditions générales**

1. Toutes les demandes et Commandes de transport émanant du Client et toutes les Offres, confirmations de commande et factures, ainsi que tous les autres documents émanant d'**OPLO** et les Contrats conclus entre les Parties, sont assujettis aux présents Conditions générales. Ces dernières peuvent également être consultées sur le site web d'**OPLO** : [www.oplo.ma](http://www.oplo.ma)

2. Par le seul fait de sa demande de l'exécution d'une Commande de transport, le Client est censé accepter les présentes Conditions générales.

Des conditions générales, sous quelque dénomination que ce soit, émanant du Client, ainsi que des conditions particulières qui figurent dans la Commande de transport passée par le Client et qui sont contraires aux présentes Conditions générales de **OPLO**, ne s'appliquent pas et ne peuvent être opposées à **OPLO**, sauf au cas où, avant la conclusion du Contrat, **OPLO** les a explicitement acceptées par écrit.

3. La nullité d'une des clauses des présentes Conditions générales ne compromet pas la validité des autres clauses.

4. Pour autant que les présentes Conditions générales soient également rédigées dans une autre langue que l'arabe, le texte français fait toujours foi en cas de différences.

## **III. Conclusion du Contrat entre les Parties.**

1. Le Contrat entre les Parties est conclu dès que le Client a accepté l'Offre d'**OPLO** par écrit.

2. Des Offres émanant d'**OPLO** sont contraignantes pendant la durée de celles-ci (date de validité). Faute de mention explicite d'une date de validité, les Offres de **OPLO** ont une validité de 14 jours.

3. L'acceptation par le Client d'une Offre émanant d'**OPLO** sera confirmée encore par ce dernier à titre de Confirmation de commande.

**OPLO** peut renoncer à la Confirmation susmentionnée de la commande de sa part, sans que cela ne porte atteinte à l'application des présentes Conditions générales.

4. En cas de différence entre la Commande de transport émanant du Client et la Confirmation de commande/l'Offre et/ou les Conditions générales émanant de **OPLO**, l'Offre/la Confirmation de commande et les Conditions générales émanant de **OPLO** sont exclusivement contraignantes.

5. Tout Contrat qui a été conclu conformément aux Conditions générales, sera consigné dans une lettre de voiture. L'absence, l'irrégularité ou la perte de cette lettre de voiture ne porte ni atteinte à l'existence, ni à la validité du Contrat.

## **IV. Objet**

1. Pour le compte du Client, **OPLO** s'engage à transporter le(s) Conteneur(s) depuis le Lieu de chargement convenu jusqu'au Lieu de déchargement convenu, **OPLO n'étant jamais chargé ni responsable de l'empotage/le dépotage ni de l'arrimage des Marchandises à**

transporter, ni du scellement du Conteneur. Cela relève toujours de la responsabilité exclusive de l'Expéditeur, du Destinataire et/ou du Client. À cet égard, on accepte explicitement qu'OPLO transporte le (s) Conteneur (s) FCL et/ou « said to contain ».

2. Le Client confirme que le(s) Conteneur(s) et les Marchandises à transporter sont sa propriété ou qu'il peut en disposer.

3. En transportant le(s) Conteneur(s), **OPLO** agit dans son propre nom, mais par ordre et pour le compte du Client.

#### **V. Engagements dans le chef d'OPLO :**

1. **OPLO** utilisera des véhicules appropriés au transport du/des Conteneurs(s) mentionnés et s'engage à les délivrer à destination, conformément aux dispositions du Contrat, dans le délai imparti et dans l'état extérieur dans lequel il aura reçu le(s) Conteneur(s). À aucune condition, **OPLO** n'est tenu de contrôler l'intérieur du/des Conteneur(s) et certainement pas quant aux non-conformités cachées (telles que, par exemple, la présence ou l'absence d'odeurs dans des Conteneurs). **OPLO** n'est pas habilité à contrôler le contenu, le chargement (les Marchandises à transporter) et l'état intérieur du/des Conteneur(s). Ceux-ci seront remis à **OPLO** à titre de « said to contain » et/ou FCL.

2. Lorsque, pour quelque raison que ce soit, le Conteneur est refusé par le Destinataire ou par l'Expéditeur, le Prix du transport reste dû.

#### **VI. Obligations du Client**

1. Préalablement à la conclusion du Contrat, le Client s'engage à donner dans sa Commande de transport toutes les informations utiles et nécessaires concernant le transport à effectuer du/des Conteneur(s) et des Marchandises à y charger ou à décharger par un tiers. Par les informations à fournir par le Client, on entend au minimum : le type de Conteneur, le statut douanier, le numéro du scellé, le Quai, le Terminal ou le Dépôt, la description de la nature des Marchandises, le poids, le nombre

de colis, la date à laquelle le Conteneur doit être positionné ou délivré.

Dans le cas d'un transport ADR, le Client doit veiller à ce que tous les documents ADR soient remis à OPLO.

2. Le Client est entièrement responsable de l'accès libre et sans entraves de OPLO au Lieu de chargement et au Lieu de déchargement, indépendamment du fait que le Client soit également l'Expéditeur ou le Destinataire. OPLO n'est pas tenu à un examen préalable du Lieu de chargement et de déchargement. Le Client garantit que le Lieu de chargement et le Lieu de déchargement soient accessibles facilement et en toute sécurité et qu'ils soient carrossables.

3. Le Client met le(s) Conteneur(s) à la disposition d'OPLO, au Lieu de chargement et au moment convenu.

4. L'Expéditeur doit procéder préalablement à un contrôle approfondi de l'état intérieur et extérieur du/des Conteneur(s). Il relève de la responsabilité du Client que le(s) Conteneur(s) soit (soient) entièrement propre(s) et inodore(s) lorsqu'il(s) est/sont remis à OPLO. L'Expéditeur est responsable du caractère approprié du Conteneur et de l'état intérieur de celui-ci.

5. OPLO ne s'engage jamais à charger, à décharger ou à arrimer le(s) Conteneur(s), ni à offrir une aide quelconque à cet effet. Au cas où une aide quelconque serait néanmoins offerte par un préposé ou un sous-traitant de OPLO, cette aide relèvera entièrement de l'autorité et de la surveillance et sous la responsabilité de l'expéditeur ou du Destinataire.

6. Lorsque, dans le cadre de l'exécution du Contrat, il y a lieu de donner une garantie au bénéfice d'un quelconque tiers, cette caution sera constituée par le Client, à ses propres risques et frais.

7. Les préposés de OPLO ne peuvent accepter aucune instruction ni déclaration qui engage

OPLO en dehors des limites prévues quant aux éléments suivants :

- la valeur du Conteneur qui doit servir de référence en cas de perte totale ou partielle ou en cas de dégâts
- les délais de livraison.
- les instructions de remboursement.
- une valeur particulière ou un intérêt particulier lors de la livraison.

Les préposés de OPLO ne sont non plus mandatés d'accepter des instructions ou des déclarations qui engagent OPLO quant à des marchandises dangereuses ou à des marchandises qui font l'objet d'une réglementation particulière.

### **VII. État du/des Conteneur(s)**

1. Le Terminal et/ou le Dépôt donne le Conteneur conformément aux accords consignés de l'Expéditeur. OPLO ne peut nullement être tenu responsable lorsque le Conteneur n'y correspond pas.

2. Au Terminal ou dans le Dépôt, le Conteneur sera reçu dans l'état dans lequel il se trouve. OPLO est uniquement tenu de contrôler le Conteneur quant à des vices manifestement visibles dans l'état extérieur et ce depuis le sol en position debout et sans accéder au Conteneur. Par l'état extérieur du Conteneur, on entend l'état extérieur du conteneur vide ou du Conteneur chargé et scellé. OPLO n'a aucune responsabilité quant à l'état intérieur ni à la non-conformité cachée du Conteneur, même si le contraire figure dans la Commande de transport du Client.

OPLO ne peut ensuite être tenu responsable d'éventuels défauts du Conteneur, qui seraient seulement constatés lors du chargement ou du déchargement de celui-ci.

3. En cas de refus du Conteneur par l'Expéditeur ou le Destinataire, le Prix du transport reste entièrement dû. Lorsque l'Expéditeur oblige OPLO à chercher encore un autre Conteneur, le

Prix du transport pour cette course supplémentaire est entièrement dû.

4. Le Destinataire ou le tiers mandaté de celui-ci veillera à ce que le Conteneur soit pour le moins balayé et exempt de toute étiquette et de tout matériel d'arrimage. OPLO n'est pas responsable des frais de nettoyage. La signature pour frais de nettoyage est toujours apposée au nom et pour le compte du Client.

5. **OPLO** ne peut être tenu responsable des influences météorologiques subies par le conteneur, telles que la condensation et le taux d'humidité.

### **VIII. Contenu des conteneurs :**

1. Des Conteneurs chargés livrés à OPLO sont acceptés sans contrôle des Marchandises à transporter, ni de leur contenu, nombre, poids et état. Dans ces cas, la clause « **said to contain** » s'applique de plein droit. Lors du chargement du Conteneur, l'Expéditeur ou son préposé est responsable de la fermeture et du scellage du Conteneur. Sauf disposition contraire explicite et écrite dans le Contrat, le Destinataire ou son préposé est responsable de la rupture du scellé et de l'ouverture du Conteneur.

2. En cas de surchargement du véhicule d'**OPLO** (sur les essieux ou sur le poids total) à cause d'un mauvais arrimage dans le Conteneur ou d'un dépassement du poids total, le Client remboursera à OPLO tout préjudice Economique (y compris les amendes pour surchargement) et/ou tout dégât au véhicule.

### **IX. Délais de livraison**

1. OPLO fournira le(s) Conteneur(s) au Lieu de déchargement dans les délais de livraison convenus dans le Contrat, conformément aux dispositions y afférentes dans la convention CMR.

### **X. Prix du transport**

1. Calcul du Prix du transport

Le Prix du transport hors TVA figure dans le Contrat.

Le Prix du transport comprend 1 heure d'attente, 2 heures de chargement et 2 heures de déchargement. Lorsque le chargement ou le déchargement dépasse les 2 heures, le Client est redevable à OPLO d'un supplément pour les heures d'attente supplémentaires. Les heures d'attente sont facturées par tranche entamée de 15 minutes **à un tarif de 175 MAD**. Des heures d'attente peuvent être prouvées par tous les moyens de droit et de gestion des temps, tels que le GPS et le tachygraphe.

Sauf dispositions contraires dans le Contrat, le Prix du transport comprend seulement des transports effectués pendant la semaine ouvrable normale. **Des prestations lors de dimanches et de jours fériés feront l'objet d'un supplément, tel que stipulé dans le Contrat.**

## 2. Montant du Prix du transport

Le Prix du transport comprend l'assurance prévue conformément aux dispositions de la convention CMR, l'enlèvement du conteneur vide ou chargé, le dédouanement, l'acheminement le positionnement ou la livraison et la restitution du conteneur.

Les taxes et autres frais tels que les mouvements portuaires « phyto, visite, pesage, passage au Scanner, dépotage, autorisations exceptionnelles, etc.... » Seront en outre débités au donneur d'ordre.

## 3. Adaptation du Prix du transport.

Le prix du transport peut être adapté sur la base suivante :

- l'évolution des prix officiels du diesel.

Cette adaptation de prix sera appliquée automatiquement aux Contrats en cours et elle sera facturée en outre et en sus du prix initial du transport.

- Heures d'attente dans le Dépôt ou au Terminal.

Lorsque OPLO, au terminal et/ou dans le Dépôt, est confronté à des heures d'attente supplémentaires en sus du temps prévu à l'article X.1, à la suite de circonstances qui ne sont pas dues à OPLO, ces heures d'attentes seront intégralement répercutées au Client de la façon prévue à l'article X.1 .

Par « des circonstances qui ne sont pas dues à OPLO », on entend entre autres :

- Un dépotage ou un contrôle au scanner par la douane,
- Des données d'enregistrement défaillantes ou erronées,
- Du temps d'attente en raison de Conteneurs non dégagés, d'indisponibilité du conteneur,
- Du temps d'attente en raison d'un contrôle du Conteneur et/ou de la constatation d'éventuels dégâts,
- Du temps d'attente pour le raccordement et le réglage de réfrigérateurs etc.,
- Du temps d'attente à la suite des activités multiples dans le Dépôt ou au Terminal.

Tous les frais y afférents seront à la charge du Client.

## 4. Annulation

En cas d'annulation unilatérale du Contrat par le Client, celui-ci est, sans sommation et sans intervention judiciaire préalables, redevable des indemnités suivantes :

En cas d'annulation jusqu'au jour avant l'exécution prévue du Contrat : 75% du prix du transport ;

En cas d'annulation du Contrat le jour même de l'exécution : 100% du prix du transport.

**OPLO** peut renoncer à l'indemnité susmentionnée, au cas où, moyennant l'accord écrit d'**OPLO**, un Contrat annulé par le Client est remplacé par un nouveau Contrat équivalent.

## **XI. Conditions et modalités de paiement**

1. Le Client est tenu de payer le Prix du transport, même s'il demande à OPLO de percevoir celui-ci auprès du Destinataire.

2. Sauf accord contraire stipulé par écrit, toutes les factures d'**OPLO** sont payables au comptant à Tanger (MAROC), en Dirhams et dans les 8 jours de la date de facturation.

Le montant de la facture est payable net.

3. Lorsque, dans les 3 jours de la date de facture, le Client ne formule pas d'observations ni de réclamations ou protêts circonstanciés et motivés, la facture sera censée être acceptée définitivement et sans réserves par le Client. Des réclamations formulées par le Client à 8 jours ou davantage de la date de facturation, sont irrecevables.

4. Les Parties conviennent explicitement que tous les Contrats conclus entre eux constituent un seul ensemble et **que tous les Conteneurs et Marchandises à transporter que le Client confie ou confiera à OPLO, serviront de gage au paiement des créances que OPLO fait valoir contre le Client.** À cet effet, OPLO est habilité à exercer son droit de rétention sur le(s) Conteneur(s) et les Marchandises à transporter.

5. Faute de paiement de la facture à L'échéance:

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% du solde restant à payer, avec un minimum de 300, MAD.

Dans un tel cas, toutes les facilités de paiement accordées au Client sont annulées et **toutes les autres créances en suspens, facturées ou non et non échues, seront immédiatement exigibles et payables.**

6. Sauf autorisation explicite, préalable et écrite d'**OPLO**, le Client n'a pas le droit de compenser des montants, des frais et/ou des factures dont OPLO serait redevable au Client,

par le Prix du transport et les factures émanant d'**OPLO**.

## **XII. Résiliation du Contrat**

1. Des circonstances justifiant une résiliation immédiate d'un Contrat par **OPLO** :

**OPLO** a le droit de résilier immédiatement, sans mise en demeure préalable, sans autorisation judiciaire préalable et de plein droit tout Contrat conclu avec le Client, lorsqu'une des circonstances suivantes se présente :

Le décès du Client,

La demande ou la réclamation ou la constatation de la faillite, la désignation d'un administrateur provisoire ou mandataire judiciaire, l'interdiction ou tout état ou procédure similaire, ainsi que la liquidation du Client,

Toute autre forme de concurrence de créanciers qui touche le Client

Toute autre indication de déconfiture du Client.

Une telle résiliation sera communiquée par écrit au Client ou à ses successeurs, sans que le Client ne puisse réclamer une quelconque indemnité à **OPLO** pour cette raison.

2. Résiliation en raison d'une faute contractuelle Lorsque le Client est en défaut quant à l'exécution du Contrat, **OPLO** aura le droit de mettre immédiatement fin au Contrat ou à une Commande de transport spécifique. **OPLO** avisera le Client par écrit du fait qu'il a recours à cette possibilité. Tous les frais liés à cette résiliation seront à supporter par le Client défaillant, sans que celui-ci ait le droit de réclamer une indemnité.

3. Indemnité forfaitaire

Lorsque OPLO met fin au Contrat en raison d'une faute contractuelle du Client, **OPLO** aura, de plein droit et sans mise en demeure, droit à une indemnité forfaitaire de 15% du prix du transport, sous réserve d'une indemnité plus

importante lorsque **OPLO** peut fournir la preuve d'un préjudice réel plus important.

### **XIII. Responsabilité contractuelle**

#### **1. Responsabilité du Client**

Le Client est seul responsable de l'exécution bonne, ponctuelle et entière de ses engagements selon le Contrat et conformément à la législation et à la réglementation applicables, tant à l'égard de **OPLO** qu'à l'égard de tiers. Le Client remboursera intégralement la totalité du préjudice et du manque à gagner, ainsi que de toutes les autres conséquences préjudiciables, prévisibles ou imprévisibles, que **OPLO** ou des tiers subissent ou éprouvent et qui ont directement ou indirectement été causées par des fautes, des retards et d'autres non-exécutions qui sont imputables au Client. Celui-ci garantira **OPLO** de toutes les conséquences directes et indirectes au cas où le(s) Conteneur(s) ou le transport de ceux-ci causent des préjudices à des tiers ou à **OPLO** ou à ses préposés. Le Client est entièrement responsable du caractère correct et complet des informations données par lui. Il sera donc tenu entièrement responsable lorsque, en raison d'un caractère incorrect ou incomplet, les informations données par lui ont causé des préjudices à/aux Conteneur(s), à **OPLO** ou à des tiers, y compris d'éventuelles amendes. Le Client est obligé de garantir **OPLO** de toutes les conséquences de préjudices qui ont été causés par le caractère incorrect ou incomplet des informations données par lui.

Le Client garantit **OPLO** de toute action de tiers en vue d'être indemnisé du préjudice qui aurait été causé à des tiers par le(s) Conteneur(s) ou le transport du (des) Conteneur(s), lorsque le Client a commis à cet égard une faute contractuelle ou autre.

#### **2. Responsabilité d'**OPLO****

Tant quant à sa nature qu'à son étendue, la responsabilité de **OPLO** concernant les dégâts au (x) Conteneur(s) est strictement limitée aux dispositions de la convention CMR, sauf

stipulation explicite et écrite contraire. **OPLO** n'est dès lors pas responsable de préjudices autres ou indirects, ni des pertes, qui seraient subis directement ou indirectement par le Client, indépendamment de la cause de ceux-ci, ni d'un préjudice plus important, qui dépasse la responsabilité imposée par la convention CMR.

**OPLO** est libéré de la responsabilité en cas de force majeure, ainsi qu'en tout cas de nuisance ou de préjudice direct ou indirect qui serait causé par les conditions atmosphériques ou par des catastrophes naturelles (tempête, brouillard, foudre, inondation, verglas etc.), par des mesures prises par des autorités, des rixes, des grèves, des lock-out, des perturbations de la circulation, des incendies, des explosions, de la fermeture ou des temps d'attente à des postes de frontières, des temps d'attente dans des gares ou chez les services douaniers, des pannes imprévisibles de moyens de transport, des vols, des actes de vandalisme, des actes de tiers etc. La responsabilité d'**OPLO** est en tout cas limitée à ce qui sera effectivement et réellement indemnisé dans le cadre de l'assurance mentionnée à l'article XIV des présentes Conditions générales.

### **XIV. Assurances**

**1.** **OPLO** a contracté une assurance pour couvrir sa responsabilité, en tant que transporteur, quant à des dégâts aux Conteneurs qui lui sont confiés, conformément aux dispositions de la convention CMR.

Sur simple demande du Client, un certificat d'assurance peut lui être remis. Ce certificat contient des informations générales quant à la police de responsabilité civile contractée par **OPLO**.

**2.** La franchise et les risques non couverts sont en tous cas pour le compte du Client. **OPLO** s'exonère explicitement de tout préjudice qui dépasse le montant payé par l'assurance.

## **XV. Droit applicable et tribunal compétent**

**1.** Les présentes Conditions générales et tous les Contrats conclus entre les Parties sont régis par le droit marocain.

**2.** Tout litige concernant la conclusion, la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions générales et des Contrats conclus entre les Parties, relève de la juridiction et de la compétence exclusive des Cours et des Tribunaux de Tanger.